

## Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV L'EPARGNANT**

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>187 356 741</u>	<u>187 491 320</u>
Obligations et valeurs assimilées		187 356 741	175 471 289
Titres OPCVM		-	12 020 031
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>27 566 251</u>	<u>53 157 629</u>
Placements monétaires	5	4 177 564	43 394 506
Disponibilités		23 388 686	9 763 123
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>252 395</u>	<u>450 779</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>215 175 387</b></u>	<u><b>241 099 728</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	434 521	439 860
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	29 172	53 309
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>463 693</b></u>	<u><b>493 169</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	203 770 317	228 156 242
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 976	844
Sommes distribuables de l'exercice		10 938 401	12 449 472
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>214 711 694</b></u>	<u><b>240 606 559</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>215 175 387</b></u>	<u><b>241 099 728</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	année 2021	année 2020
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	11 021 647	9 042 270
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 021 647	9 042 270
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	3 688 403	5 105 175
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>14 710 050</b>	<b>14 147 445</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(1 309 032)	(1 149 919)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>13 401 019</b>	<b>12 997 526</b>
<b>Autres produits</b>		<b>41 935</b>	<b>209 598</b>
<b>Autres charges</b>	13	(292 266)	(285 377)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		<b>(200)</b>	<b>(200)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 150 487</b>	<b>12 921 547</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 212 087)	(472 075)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>10 938 401</b>	<b>12 449 472</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 212 087	472 075
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 300	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		663 495	311 110
Frais de négociation de titres		(43 990)	(2 113)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>13 806 292</b>	<b>13 560 233</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>année 2021</i>	<i>année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 806 292</b>	<b>13 560 233</b>
Résultat d'exploitation	13 150 487	12 921 547
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 300	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	663 495	311 110
Frais de négociation de titres	(43 990)	(2 113)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(12 447 860)</b>	<b>(13 785 644)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(27 253 297)</b>	<b>(2 723 867)</b>
 <b>Souscriptions</b>		
- Capital	161 340 774	170 054 733
- Régularisation des sommes non distribuables	202 874	255 921
- Régularisation des sommes distribuables	3 415 891	5 522 885
<b>Rachats</b>		
- Capital	(186 275 485)	(172 279 181)
- Régularisation des sommes non distribuables	(309 892)	(283 323)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 627 458)	(5 994 902)
 <b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(25 894 865)</b>	<b>(2 949 279)</b>
 <b>ACTIF NET</b>		
En début de L'exercice	240 606 559	243 555 838
En fin de l'exercice	214 711 694	240 606 559
 <b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de L'exercice	2 302 212	2 324 718
En fin de l'exercice	2 050 608	2 302 212
 <b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,706</b>	<b>104,511</b>
 <b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,36%</b>	<b>5,42%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2021**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société détient au 31 décembre 2021 :

- Une seule ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le premier janvier 2018 (BTA 11/2030). Elle est valorisée à sa valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

### **3.3-Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Traitement des opérations de pension livrée**

#### **• Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

#### **• Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 187.356.741 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/12/2021	% Actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>179 842 331</b>	<b>187 356 741</b>	<b>87,26%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>66 651 377</b>	<b>69 476 325</b>	<b>32,36%</b>
AB SUB 2010	30 000	798 900	814 029	0,38%
AB SUB 2010	20 000	532 600	542 686	0,25%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	403 587	0,19%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	206 315	0,10%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	905 071	0,42%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	607 351	0,28%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	1 026 824	0,48%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 047 964	0,49%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	307 588	0,14%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	308 433	0,14%
ATL SUB 2017	7 000	420 000	425 527	0,20%
ATL SUB 2017	5 000	300 000	303 948	0,14%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	211 112	0,10%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	211 112	0,10%
ATL 2014-3 C	20 000	400 000	422 225	0,20%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	617 653	0,29%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 238 117	0,58%
ATL 2017-1 C	20 000	1 200 000	1 259 699	0,59%
ATL 2017-1 C	30 000	1 800 000	1 889 548	0,88%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	1 000 000	1 010 192	0,47%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	62 083	0,03%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 232 614	0,57%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	417 301	0,19%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	180 000	189 384	0,09%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	146 055	0,07%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	205 436	0,10%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	205 436	0,10%
BH 2009 A	20 000	460 000	460 000	0,21%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 035 507	0,48%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 078 575	0,97%
BH SUB 2015 B	50 000	961 151	1 019 754	0,47%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 063 211	0,50%

BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 054 202	0,49%	
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 046 009	0,49%	
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	417 214	0,19%	
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 593 896	0,74%	
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 120	0,95%	
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 025 801	0,48%	
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	576 607	0,27%	
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 108 720	1,45%	
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	410 343	0,19%	
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	615 515	0,29%	
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	307 757	0,14%	
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	307 757	0,14%	
BTE 2011 B	10 000	550 000	574 486	0,27%	
BTE 2016 B	50 000	3 000 000	3 168 789	1,48%	
BTK 2009 C	10 000	266 300	278 941	0,13%	
CIL 2016/2	10 000	200 000	210 488	0,10%	
CIL 2016/2	15 000	300 000	315 732	0,15%	
CIL 2017-1	5 000	100 000	103 115	0,05%	
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 246	0,02%	
HL 2015-1 B	20 000	400 000	416 861	0,19%	
HL 2015-2 B	40 000	1 600 000	1 676 530	0,78%	
HL 2016-2 B	5 000	200 000	201 136	0,09%	
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 266 895	0,59%	
HL SUB 2015-1	10 000	200 000	201 250	0,09%	
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 853 888	0,86%	
HL 2017-2 B	2 842	170 520	175 625	0,08%	
HL 2015-2 B	2 000	79 760	83 670	0,04%	
HL 2016-2 B	5 000	200 000	201 136	0,09%	
HL 2017-03 B	20 000	1 600 000	1 698 078	0,79%	
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 266 895	0,59%	
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	371 397	0,17%	
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	41 207	0,02%	
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	41 207	0,02%	
STB 2008/2	50 000	1 250 000	1 306 274	0,61%	
STB 2008/2	20 000	508 800	529 399	0,25%	
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 312 219	2,47%	
STB SUB-2019/1 A F	3 321	203 245	204 593	0,10%	
STB 2008/2	8 000	194 000	204 196	0,10%	
STB 2010/1 CB	10 000	251 654	262 959	0,12%	
TL 2015-1 B	30 000	600 000	623 744	0,29%	
TL 2015-2	20 000	800 000	841 039	0,39%	
TL 2015-2	10 000	400 000	420 519	0,20%	
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 255 036	0,58%	
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	412 813	0,19%	
TL SUB 2016	20 000	1 200 000	1 262 972	0,59%	
TL 2017-1 B	10 000	600 000	621 233	0,29%	

TL 2015-1 B	2 000	40 000	41 583	0,02%	
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	62 055	0,03%	
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	56 762	0,03%	
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	814 473	0,38%	
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	817 130	0,38%	
UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 017 536	0,47%	
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	412 888	0,19%	
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	206 444	0,10%	
UIB SUB 2016	40 000	2 400 000	2 541 633	1,18%	
UIB SUB 2016	25 000	1 500 000	1 588 521	0,74%	
UIB 2012-1 C	5 000	99 000	104 458	0,05%	
<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>50 553 125</b>	<b>52 060 920</b>	<b>24,25%</b>	
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 110 483	0,98%	
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	3,38%	
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	9,65%	
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,77%	
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 220 458	4,29%	
EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	25 000	2 500 000	2 521 216	1,17%	
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>62 637 829</b>	<b>65 819 495</b>	<b>30,65%</b>	
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 158 978	8,46%	
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 190 723	3,35%	
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 105 262	1,45%	
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 384 735	5,77%	
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 970 911	4,18%	
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 649 134	4,49%	
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 678 672	1,25%	
BTA 11-2030	4 000	3 653 400	3 681 079	1,71%	
<b>TOTAL</b>		<b>179 842 331</b>	<b>187 356 741</b>	<b>87,26%</b>	
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>87,07%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u> <u>nets</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>180 045 948</b>	<b>6 106 584</b>	<b>1 338 788</b>	<b>187 491 320</b>	

**\* Acquisitions de l'exercice**

Obligations	21 077 612	21 077 612
Emprunt national	48 500 000	48 500 000
Bons du trésor assimilables	25 476 230	25 476 230
Titres OPCVM	12 840 363	12 840 363

**\* Remboursements et cessions  
de l'exercice**

obligations	(36 765 165)	(36 765 165) 214 143
Bons du trésor assimilables	(45 560 430)	(45 560 430) 346 398
Emprunt national	(932 375)	(932 375)
Titres OPCVM	(24 839 851)	(24 839 851) 102 954

**\* Variations des plus ou moins  
values latentes**

<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>	<b>32 737</b>	<b>32 737</b>
--	---------------	---------------

<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>179 842 331</b>	<b>6 139 321</b>	<b>1 375 088</b>	<b>187 356 741</b>	<b>663 495</b>
--	--------------------	------------------	------------------	--------------------	----------------

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.177.564 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% actif net
<b>Certificats de dépôt</b>				
Certificat de dépôt AIL au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours		4 000 000	4 177 564	1,95%
		4 000 000	4 177 564	1,95%
<b>TOTAL</b>		<b>4 000 000</b>	<b>4 177 564</b>	<b>1,95%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>1,94%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 252.395 contre D : 450.779 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à l'encaissement	-	-
Retenues à la source sur BTA	2 527	207 382
Retenues à la source sur obligations	89 464	82 993
Autres	160 404	160 404
<b>Total</b>	<b>252 395</b>	<b>450 779</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 434.521 contre D : 439.860 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	89 731	79 329
Dépositaire	106 713	108 996
Commission de distribution	238 077	251 535
<b>Total</b>	<b>434 521</b>	<b>439 860</b>

#### Note 8 : Autres créateurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 29.172 contre D : 53.309 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	19 898	22 926
Retenue à la source	8 143	20 751
Autres (TCL)	1 131	9 632
<b>Total</b>	<b>29 172</b>	<b>53 309</b>

#### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2020</u>	
Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	161 340 774
Nombre de titres émis	1 628 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	127
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(186 275 485)
Nombre de titres rachetés	(1 879 615)
Nombre d'actionnaires sortants	(403)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	663 495
 Régularisation des sommes non distribuables	 (107 018)
 Frais de négociations de titres	 (43 990)
<u>Capital au 31-12-2021</u>	
Montant	203 770 317
Nombre de titres	2 050 608
Nombre d'actionnaires	2 681

#### Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 11.021.647 contre D : 9.042.270 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>4 804 934</u></b>	<b><u>6 262 119</u></b>
- Intérêts	4 804 934	6 262 119
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>665 360</u></b>	<b><u>-</u></b>
- Dividendes	665 360	-
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>5 551 354</u></b>	<b><u>2 780 152</u></b>
- Intérêts ( BTA et emprunt national)	5 551 354	2 780 152
<b>TOTAL</b>	<b>11 021 647</b>	<b>9 042 270</b>

#### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.688.403 contre D : 5.105.175 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
Intérêts des prises en pension livrée	1 094 567	-
Intérêts des comptes à terme	809 745	2 780 206
Intérêts des certificats de dépôt	1 784 091	2 324 969
<b>TOTAL</b>	<b>3 688 403</b>	<b>5 105 175</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 1.309.032 contre D : 1.149.919 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
Rémunération du gestionnaire	924 523	776 569
Rémunération du dépositaire	192 254	186 675
Commission de distribution	192 254	186 675
<b>TOTAL</b>	<b>1 309 032</b>	<b>1 149 919</b>

**Note 13 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 291.266 contre D : 285.377 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
Redevance CMF	256 339	248 900
TCL	35 764	36 440
Autres	163	37
<b>TOTAL</b>	<b>292 266</b>	<b>285 377</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	7,174	6,145	8,030	6,788	5,777
Charges de gestion des placements	(0,638)	(0,499)	(0,590)	(0,655)	(0,636)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>6,535</b>	<b>5,646</b>	<b>7,439</b>	<b>6,133</b>	<b>5,142</b>
Autres produits	0,020	0,091	0,004	0,005	0,004
Autres charges	(0,143)	(0,124)	(0,148)	(0,032)	-
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,366)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,413</b>	<b>5,613</b>	<b>7,295</b>	<b>6,105</b>	<b>4,779</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,079)	(0,205)	(1,366)	(0,831)	(0,343)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,334</b>	<b>5,408</b>	<b>5,930</b>	<b>5,275</b>	<b>4,437</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,018	0,143	0,081	0,628	0,041
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,324	0,135	0,090	(0,539)	0,067
Frais de négociation des titres	0,021	0,001	-	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation des titres (2)</b>	<b>0,320</b>	<b>0,277</b>	<b>0,171</b>	<b>0,089</b>	<b>0,107</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,733</b>	<b>5,890</b>	<b>7,466</b>	<b>6,194</b>	<b>4,887</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,320</b>	<b>0,277</b>	<b>0,171</b>	<b>0,089</b>	<b>0,107</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,052)	(0,012)	(0,032)	(0,009)	(0,009)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,268</b>	<b>0,266</b>	<b>0,139</b>	<b>0,080</b>	<b>0,099</b>
Distribution de dividendes	5,407	5,930	5,274	4,437	4,492
Valeur liquidative	104,706	104,511	104,767	103,974	103,056
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,57%	0,48%	0,87%	0,57%	0,62%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,06%	0,03%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,78%	5,34%	6,08%	5,28%	4,50%

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

### **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°200183 du 24 juillet 2001 et du décret n°2A01-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 1.5,29,35,36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

L" Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 1070 d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 15 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Fethi SAIDI**

## **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 20<sup>u</sup> et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers,

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors clé la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

**1.** Le Conseil d'Administration réuni le 23 mars 2021 a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE (société du groupe STBJ. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0.412% TTC l'an depuis le premier juillet 2021.

Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération s'élève à 925 mille dinars.

### **II, Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**2.** Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque [STB], en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0.075 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2021, le montant clé cette rémunération s'élève à 192 mille dinars.

**3.** La Société Tunisienne de Banque [STB], est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0.075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2021., le montant de cette rémunération s'élève à 192 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 15 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Fethi SAIDI**